

1. Un plan intitulé « Réfection du barrage du Lac-aux-Canards – Pertuis à poutrelles et ponceau en béton préfabriqué », portant le numéro OE-8020-G02, daté du 22 juillet 2009, signé et scellé par M. Sébastien Vittecoq, ing., OEL-HydroSys inc.;

2. Un plan intitulé « Réfection du barrage du Lac-aux-Canards – Pertuis à poutrelles – Cadre de levage – Détails », portant le numéro OE-8020-G03, daté du 22 juillet 2009, signé et scellé par M. Sébastien Vittecoq, ing., OEL-HydroSys inc.;

3. Un plan intitulé « Réfection du barrage du Lac-aux-Canards – Plan de localisation et aménagement général », portant le numéro OE-8020-G01, daté du 11 août 2009, signé et scellé par M. Sébastien Vittecoq, ing., OEL-HydroSys inc.;

4. Un document intitulé « Aménagement Lac-aux-Canards – Plans et devis technique – Construction du pertuis à poutrelles, du déversoir d'urgence et démantèlement du barrage X2054528 », daté du 11 août 2009, signé et scellé par M. Sébastien Vittecoq, ing., OEL-HydroSys inc.

Le greffier du Conseil exécutif,

GÉRARD BIBEAU

55728

Gouvernement du Québec

Décret 544-2011, 1^{er} juin 2011

CONCERNANT l'approbation des plans et devis de la Coop Forestière de La Matapédia pour son projet de reconstruction du barrage situé sur le ruisseau Fortin

ATTENDU QUE la Coop Forestière de La Matapédia, soumet pour approbation les plans et devis de son projet de reconstruction du barrage situé sur le ruisseau Fortin, sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Florence;

ATTENDU QUE les travaux projetés consistent à démolir le barrage existant et à reconstruire, au même endroit, un nouveau barrage de type déversoir libre en enrochement qui prendra appui sur les rives;

ATTENDU QUE le barrage est situé sur le lot 25B partie, du rang 1 du Canton de Casupscull, circonscription foncière de Matapédia, dans la municipalité régionale de comté de La Matapédia;

ATTENDU QUE les terrains affectés par le barrage et le refoulement des eaux sont du domaine privé et que la Coop Forestière de La Matapédia détient tous les droits pour le maintien et l'exploitation du barrage;

ATTENDU QU'un certificat d'autorisation requis en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2) a été délivré par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, le 16 février 2011;

ATTENDU QUE l'approbation des plans et devis est requise en vertu des articles 71 et suivants de la Loi sur le régime des eaux (L.R.Q., c. R-13);

ATTENDU QUE les plans et devis faisant l'objet de la présente demande d'approbation ont été examinés par deux ingénieurs du Centre d'expertise hydrique du Québec du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et qu'ils ont été jugés acceptables;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs :

QUE soient approuvés, aux conditions générales d'approbation ayant fait l'objet de l'arrêté en conseil numéro 682 du 26 avril 1963, les plans et devis de la Coop Forestière de La Matapédia pour son projet de reconstruction du barrage situé sur le ruisseau Fortin :

1. Un devis technique intitulé « Construction d'un déversoir, ruisseau Lajoie (sic) (Jean-Hugues Paquet) – Coop Forestière de La Matapédia – Clauses techniques particulières – N° 7.4-5218-09-38 », signé et scellé le 5 août 2010 par M^{me} Nathalie Lévesque, ing., municipalité régionale de comté de La Matapédia;

2. Un plan intitulé « Construction d'un déversoir, lot 25-B-P rang 1, Canton Casupscull – Municipalité de Sainte-Florence – Vue en plan et détail », feuille ½, signé et scellé le 17 décembre 2010 par M^{me} Nathalie Lévesque, ing., municipalité régionale de comté de La Matapédia;

3. Un plan intitulé « Construction d'un déversoir – Vue en coupe », feuille 2/2, signé et scellé le 17 décembre 2010 par M^{me} Nathalie Lévesque, ing., municipalité régionale de comté de La Matapédia.

Le greffier du Conseil exécutif,

GÉRARD BIBEAU

55729